



CONDITIONS D'ACCUEIL JUIN 2020

ACCUEIL DE LOISIRS DE PLEUGUENEUC



INTRODUCTION

À compter du 12 mai 2020, la réouverture des accueils collectifs de mineurs est redevenue possible et intervient de manière progressive. L'Ufcv et la mairie de Pleugueneuc ont fait le choix dans un premier de ne permettre uniquement l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation. En effet, les conditions imposées par le protocole sanitaire ne permettent pas d'accueillir tous les enfants.

Le contexte particulier que nous vivons actuellement nous oblige à modifier nos modes de fonctionnement afin de respecter les nouvelles normes sanitaires rendues nécessaires par le Covid-19, en conformité avec les recommandations édictées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population 35. Il s'agit d'appliquer, en les adaptant à l'accueil de loisirs, les choix opérés pour l'école Les Jours Heureux dont vous avez été informés par la mairie par communication en date du 5 mai 2020.

Malgré les circonstances exceptionnelles que nous vivons, sachez que nous accueillerons vos enfants dans les meilleures conditions possibles et ferons en sorte qu'ils vivent pleinement ces moments grâce à des activités éducatives épanouissantes et adaptées à la situation.

L'organisation mise en place permettra de :

- Assurer un accueil en petit groupe d'âge et avec un encadrement identique tout au long de la journée,
- Procéder au nettoyage et à la désinfection régulière des locaux,
- Assurer le respect des gestes barrières,
- Une adéquation avec le protocole de l'Education Nationale,
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants
- Maintenir la cohérence éducative et le lien avec les services de la commune
- Conserver une communication et des liens étroits avec les familles
- Proposer à votre ou vos enfants un temps éducatif, ludique et de qualité dans le respect des consignes sanitaires édictées.

PUBLICS ACCUEILLIS

L'accueil de loisirs sera à nouveau ouvert à tous à partir du 10 juin. Cependant, au vu du protocole sanitaire à mettre en place, la capacité d'accueil des locaux s'en trouve réduite.

Des critères de priorisations devront être instaurés en cas de demandes supérieures à la capacité d'accueil. L'accueil des enfants des publics non indispensable sera conditionné par la capacité d'accueil, celle-ci étant réduite, le nombre maximal d'enfant pouvant être accueilli sera de 12 enfants de moins de 6 ans et 12 enfants de plus de 6 ans. Les publics indispensables à la gestion de la crise sanitaire resteront prioritaires, il s'agit des enfants :

- des personnels soignants, sociaux et médico-sociaux, dont l'ASE ;
- des personnels des forces de sécurité intérieure (police, gendarmerie, pompiers, personnels pénitentiaires) ;
- des personnels de la préfecture ;
- des personnels de l'éducation nationale ;

- des personnels des collectivités territoriales impliqués dans la scolarisation des élèves ou dans la mise en œuvre des activités périscolaires.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront via le portail famille : <https://portail-familles.ufcv.fr/nord-ouest>

Les délais d'inscriptions restent inchangés : les inscriptions doivent nous parvenir 5 jours avant la date d'accueil.

Des coupons « papier » sont également disponibles à l'accueil de loisirs et sur le portail animation : <https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-pleugueneuc/>

Les délais d'inscriptions sont identiques à l'inscription via le portail familles.

ACCUEIL MATIN / MIDI / SOIR

L'accueil de loisirs reste ouvert de 07h15 à 19h. L'accueil des familles pourra se faire de manière échelonnée entre 07h15 et 9h30 et de 16h30 à 19h. En ce qui concerne les accueils avant et après le repas les horaires restent inchangés, entre 11h45 et 12h, et entre 13h30 et 14h.



L'accueil des enfants se fera par la porte extérieure de la salle correspondant au niveau scolaire de l'enfant. Les animateurs/trices viendront récupérer les enfants à la porte.

Un marquage au sol symbolisé par des cercles de couleur vous permettra d'attendre à bonne distance en cas d'arrivées simultanées. Un sens de circulation sera également marqué au sol.



PLACE DE L'ENFANT

Le protocole sanitaire relatif aux Accueils Collectifs de Mineurs nous impose de revoir le fonctionnement de l'accueil de loisirs de Pleugueneuc. Cependant nous souhaitons garantir aux enfants un cadre agréable, ludique et éducatif.

La notion de choix par l'enfant est au cœur de notre projet pédagogique, c'est pourquoi nous tenons à garantir aux enfants accueillis le choix de leurs activités, qu'elles soient libres ou guidées.

Afin de garantir le libre choix de l'activité, notamment les activités manuelles, nous souhaitons mettre en place des bacs d'activités autonomes, ces bacs pourront être empruntés par les enfants et le matériel sera désinfecté entre chaque emprunt.

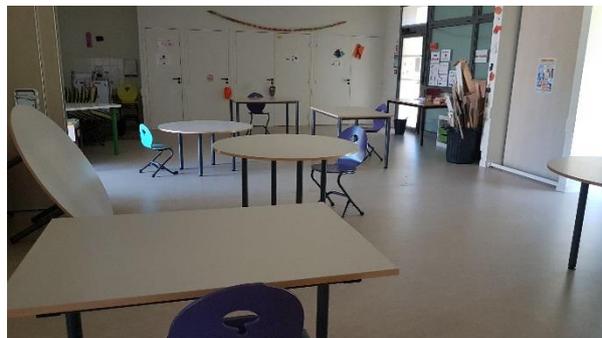
Nous tenons également à être à l'écoute des envies et des besoins de l'enfant, c'est pourquoi nous maintiendrons les temps forum du matin, afin que chaque enfant puisse s'exprimer. Ce temps sera adapté aux mesures sanitaires. Les journées seront ainsi construites avec les enfants.

CONDITIONS D'ORGANISATION DES ACTIVITES

- Les activités, y compris celles de plein air, seront organisées dans l'enceinte ou à proximité immédiate du bâtiment qui les reçoit.
- Les activités seront organisées par petits groupes, dans la limite de 12 enfants maximum.
- Les groupes seront constitués pour toute la durée de la période d'accueil, et n'auront pas d'activité commune avec d'autres groupes.
- Le programme d'activités proposé tiendra compte de la distanciation sociale et des gestes barrières. Les activités prévues permettront de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fera l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.
- Il sera laissé la possibilité pour chaque enfant d'amener ses jouets ainsi qu'une trousse de crayons. L'accueil de loisirs possède des sacs en tissu qui seront fournis aux enfants afin d'y ranger le matériel qu'il amène. Ces sacs seront nominatifs jusqu'au retour à la normale.
- Chaque enfant aura pendant la durée de l'accueil une table attribuée.
- Les activités manuelles proposées seront individuelles. Le matériel sera fourni par l'accueil de loisirs et sera désinfecté après chaque utilisation.

LIEUX D'ACTIVITES

Les lieux d'activités utilisés seront les locaux habituels de l'accueil de loisirs. Chaque salle correspondra à un groupe d'enfants. Les salles Créa et Labo seront mutualisées pour les enfants du primaire. La salle de Jeux et la garderie pour les enfants de maternelle.



En ce qui concerne l'extérieur, les maternelles auront accès à la cour de l'école et les primaires au soccer.

L'accès aux toilettes se fera de façon individuel, chacun son tour. Les enfants seront accompagnés d'un adulte, et le lavage des mains sera effectué avant et après le passage aux toilettes. Afin de limiter les zones à désinfecter seules les toilettes proches de la salle de sieste seront utilisées. Les toilettes de la garderie seront réservées aux adultes.

LA RESTAURATION

La restauration se fera au restaurant scolaire. Les groupes maternels et élémentaires déjeuneront dans des espaces dédiés et se rendront au restaurant de manière décalée afin que les groupes ne se croisent pas. Le fonctionnement sera le même que celui de l'école. Le restaurant est aménagé de façon qu'il y ait un enfant par table. Le service sera effectué par les animateurs/trices.

LA PRISE DE TEMPERATURE

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez votre (vos) enfants, il appartient aux parents de prendre sa (leur) température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (+ de 37,8°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

« MESURES PROTECTRICES » : INFORMATION, SENSIBILISATION ET SIGNALISATION

Chaque adulte en contact avec les enfants devra obligatoirement porter un masque. Les enfants n'en porteront pas.

Le nettoyage des locaux sera effectué avant et après l'accueil. Les animateurs/trices désinfecteront régulièrement les points de contact (tables, chaises, poignées de portes, sanitaires et matériel pédagogique).

Chaque salle sera équipée d'un flacon de gel hydro alcoolique. Les animateurs/trices seront tenu de se désinfecter régulièrement les mains.

Les portes extérieures seront régulièrement ouverte afin d'augmenter la circulation de l'air.

Les gestes barrières et la distanciation physique seront bien évidemment maintenus.



Les enfants se laveront les mains :

- A leur arrivée
- Avant et après être allé aux toilettes
- Avant et après être allé dehors
- Avant et après le repas
- Avant et après le goûter
- Entre chaque activité
- Avant de partir

Un affichage a été réalisé afin de sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques. Les animateurs/trices seront également extrêmement vigilants au respect des consignes.



EN CAS DE SUSPICION OU DE CAS AVERE DE COVID-19

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile

CONTACTS ET INFORMATIONS

Pour toutes demandes de renseignements vous pouvez contacter le directeur, Jean-Baptiste SAUVAGE par mail à accueildeloisirs.pleugueneuc@ufcv.fr ou au 06 22 98 77 66.

Pour retrouver le coupon d'inscription vous pouvez vous rendre sur le site <https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-pleugueneuc/>